

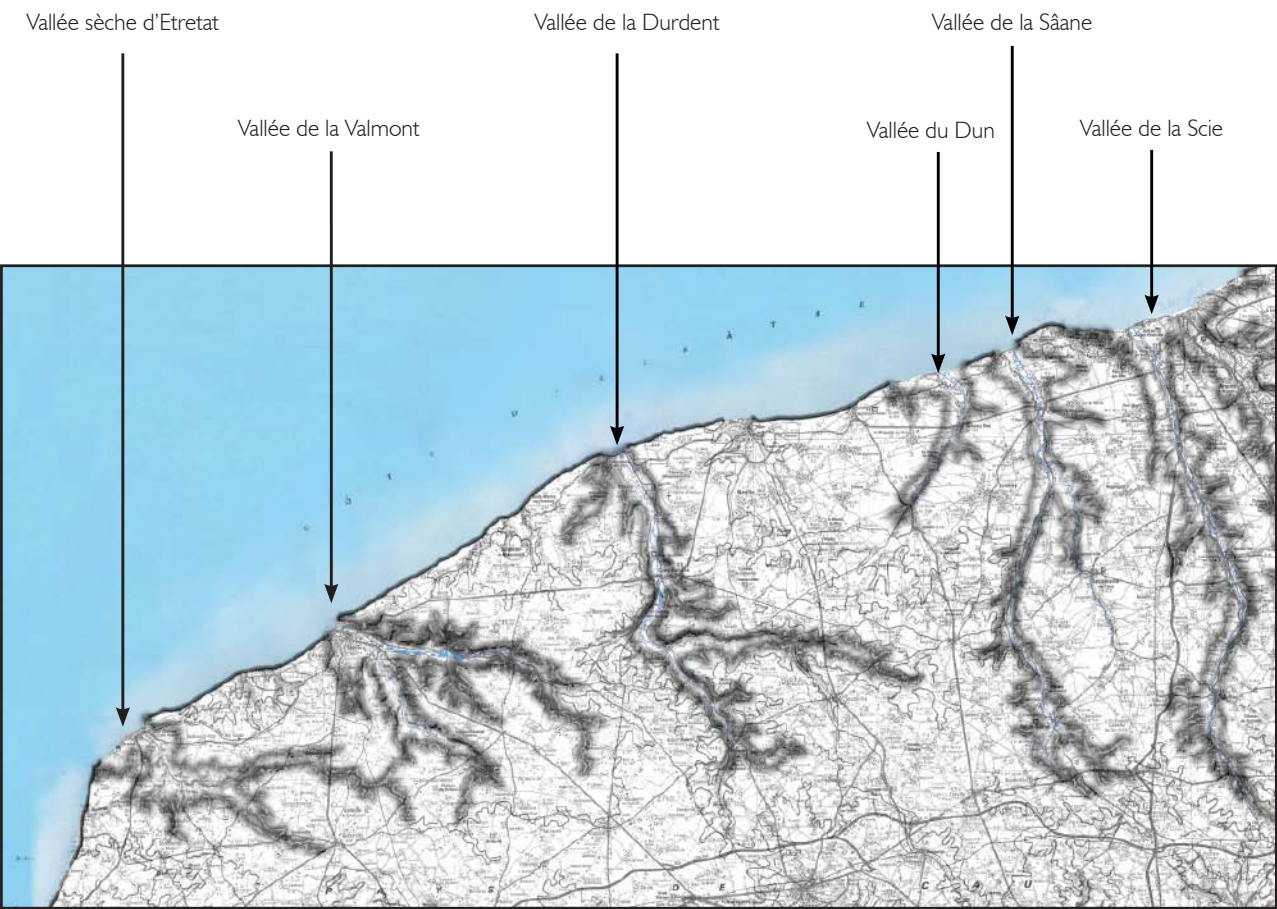
# LES VALLÉES LITTORALES

## SITUATION

Les fleuves côtiers du pays de Caux constituent des points de contact, entre l’univers littoral et le cœur du pays de Caux. Clairement séparés du plateau, ces reliefs en creux prennent naissance au centre du pays de Caux pour les plus grandes vallées comme celles de la Durdent, de la Saâne, de la Valmont ou de la Scie qui peuvent faire plus de 25 kilomètres de longueur. Les grandes villes maritimes d’Etretat ou de Fécamp sont implantées sur ces sites idéaux au débouché des vallées, entre plateau et façade maritime, face à la Manche.



## CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



Les vallées littorales du pays de Caux.

### Les vallées, des reliefs en creux

Les fleuves côtiers forment la structure d’un réseau de vallées qui découpent l’extrémité du pays de Caux. Ces vallées naissent à proximité de la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de la Seine et de la Manche. Formant un profil en V au départ, elles adoptent des fonds plats à l’approche de la côte, transformant leur profil en U. Toutes ne sont pas parcourues par un fleuve, et certaines sont sèches comme la vallée d’Etretat. A proximité de la côte, les vastes étendues des fonds de vallées sont occupées par de grandes prairies, à caractère inondables, ce qui induit une qualité écologique et paysagère reconnue.

Ces vallées forment des liens forts entre le cœur du plateau et la côte. Elles ont très tôt servi d’axes de communication et sont empruntées par de nombreuses routes et parfois par des voies de chemin de fer. Au contact de la Manche, toutes les embouchures sont dominées par les falaises formant des sites spectaculaires. Sur le littoral, un cordon de galets forme systématiquement une plage séparant l’estran de la vallée elle-même.



Le débouché des vallées du littoral est un évènement spectaculaire. (2009 - commune d’Etretat)

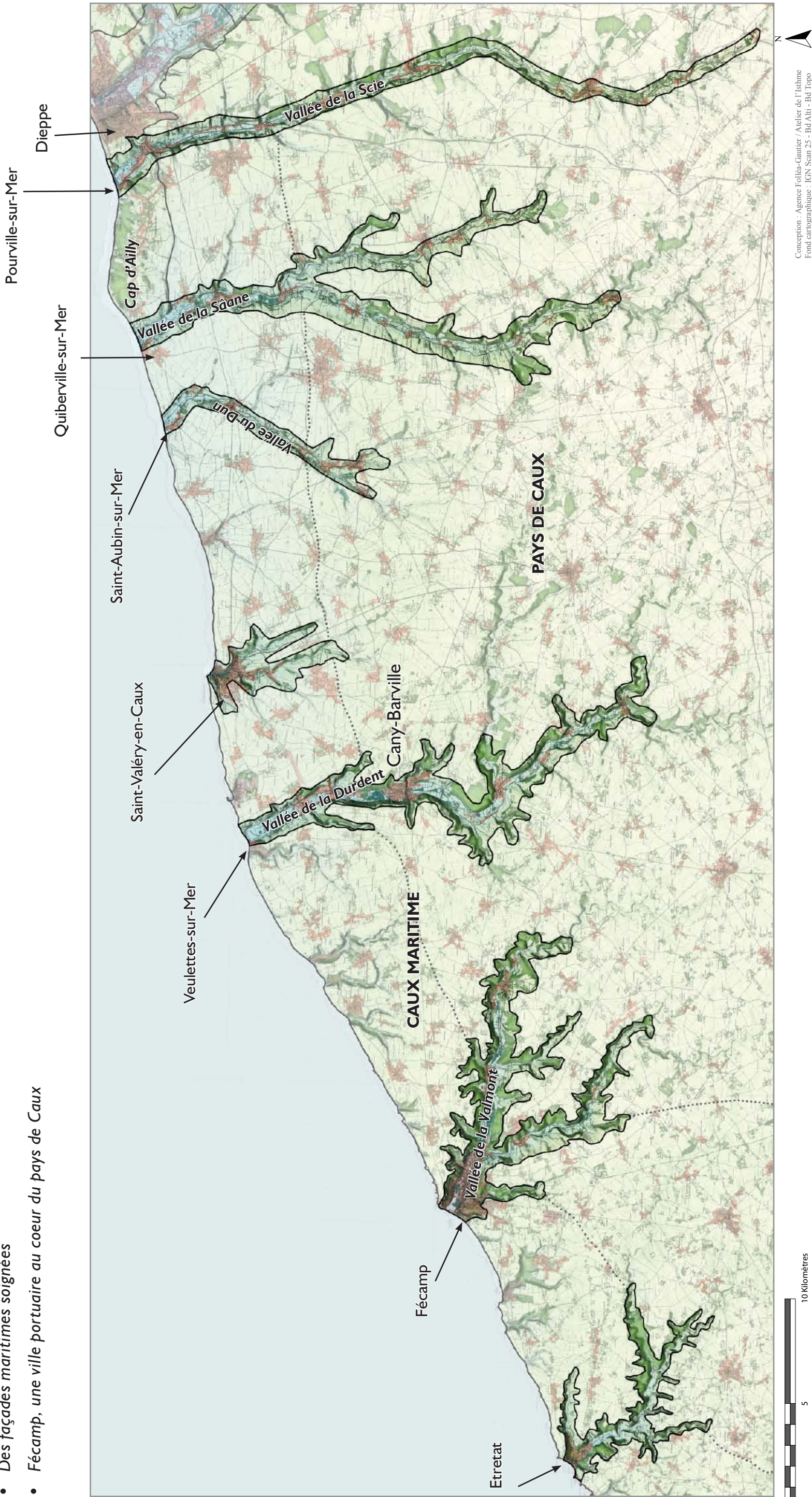
Ces sites d’embouchure peuvent avoir conservé leur aspect naturel (Vallées de la Durdent, du Dun, de la Saâne et de la Scie dans une certaine mesure), ou être totalement urbanisés (Vallée d’Etretat et de la Valmont). Constamment menacés par les assauts de la mer, les embouchures ont été protégées par des digues de béton massives que l’on tente aujourd’hui de masquer par des aménagements plus doux. Ces sites très particuliers sont très souvent dominés par des bâtiments protecteurs (chapelle à Fécamp et à Etretat, Sémaphore à Fécamp) qui marquent la ligne de crête.



# CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N° 12 : LES VALLÉES LITTORALES

## Principaux éléments de paysage de l'unité

- Les vallées, des reliefs en creux
- Des paysages agricoles qui contrastent avec ceux du plateau
- Des vallées urbaines et des vallées naturelles
- Des façades maritimes soignées
- Fécamp, une ville portuaire au coeur du pays de Caux





## Des paysages agricoles de fond de vallées qui contrastent avec ceux du plateau

Au-delà du relief, les paysages agricoles des vallées littorales sont structurés par des éléments fondamentaux que sont :

- les coteaux boisés qui renforcent le cadre de la vallée. Véritables écrans avec le plateau, ils sont présents dès l'origine des vallées au cœur du plateau, dans des secteurs où les seuls arbres sont ceux des clos-masures. Ils forment d'importantes continuités écologiques et paysagères depuis le cœur du pays de Caux jusqu'à la mer.



Dans la vallée de la Valmont, les boisements dessinent la silhouette des coteaux. Au creux, des prairies et des cultures alternent et composent un paysage soigné. (2009 - commune de Valmont)

- l'agriculture mixte qui contraste avec l'agriculture intensive du plateau. Les nombreuses prairies de fond de vallée sont complétées par des parcelles de maraîchage ou des exploitations horticoles. Cette agriculture mixte occupe les fonds de vallées, très peu bâtis. Ces espaces agricoles encore très préservés, possèdent de nombreuses structures arborées, notamment des alignements de saules têtards.



Prairies de fauche dans la vallée d'Etretat. (2009 - commune d'Etretat)

- les espaces naturels humides, qui dans les estuaires, occupent la quasi-totalité des fonds plats. Essentiellement constitués de prairies, il s'y développe une flore et une faune extrêmement riche et diversifiée, propre à ce type de milieu. En traversant ces espaces, la rivière suit de larges méandres avant de se jeter dans la mer. Ces espaces humides sont en cours d'atterrissement, suite aux barrages des embouchures. Autrefois la mer entraît dans les vallées, on y trouvait des salines et des prés salés.

Dans ces vallées, de vastes secteurs ont été exploités en gravières, notamment dans la vallée de la Valmont. Il en reste aujourd'hui de nombreux étangs qui sont reconvertis peu à peu en espaces de loisirs et de nature.



Les prairies humides de la vallée de la Durdent. (2009 - commune de Paluel)



Fécamp, une ville portuaire au coeur du pays de Caux

A l’origine, la ville de Fécamp est implantée au pied du coteau sud de la vallée de la Valmont, laissant la plaine alluviale vierge de toute urbanisation. Avec le très fort développement des activités portuaires et commerciales au 19<sup>me</sup> siècle, la ville a investi la totalité de la vallée, transformant les zones naturelles en port industriel.

Depuis les années 60, la ville a investi le plateau par ses extensions. Désormais, des immeubles de plusieurs étages occupent la ligne de crête au sud de la vallée, tandis que des maisons s’agrippent au coteau nord au prix de nombreux terrassements.

Néanmoins, il reste des hauts de coteaux non bâtis et il convient d’en faire des lieux protégés, car ils permettent de maintenir la relation intime entre la ville et sa vallée.



La ville de Fécamp est «sortie» de la vallée. Les extensions urbaines n’ont pas organisé la transition entre le bâti et l’espace agricole. (2009 - commune d’Etretat)

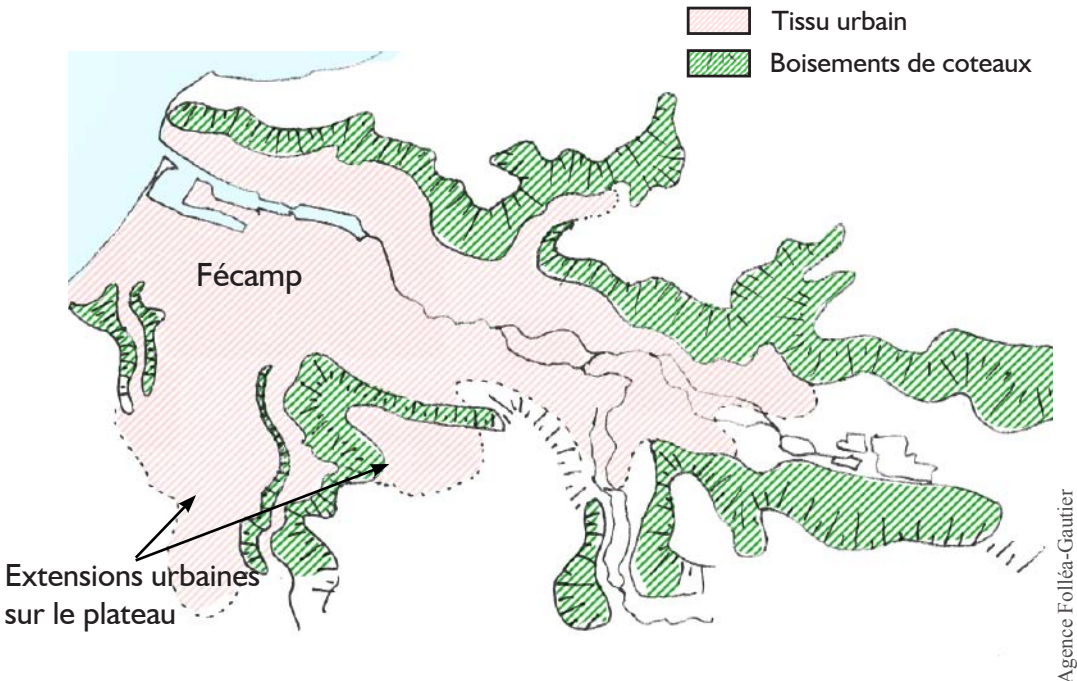
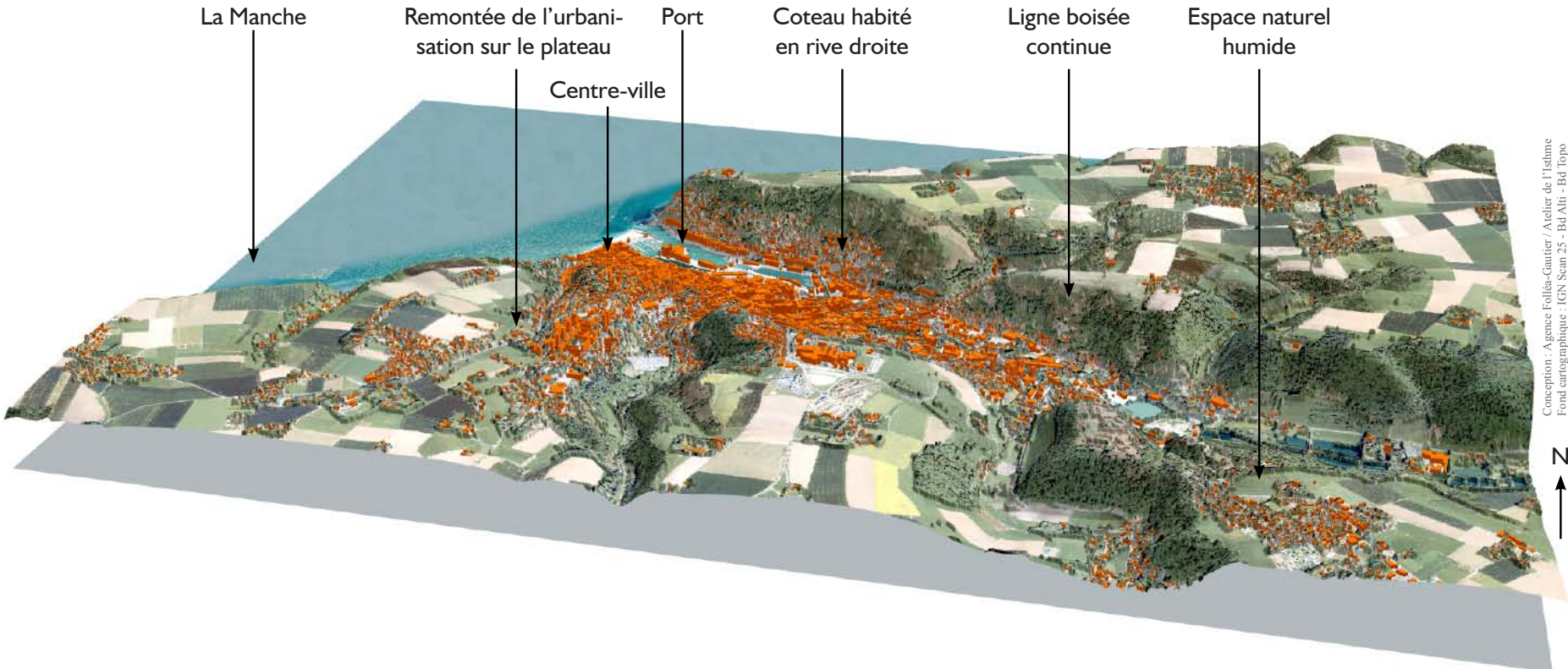


Schéma d’organisation de Fécamp : malgré les coteaux boisés, la ville s’est affranchie de son site bâti initial, le fond de vallée.



Les coteaux restés naturels au nord de la ville de Fécamp, un cadre essentiel au tissu urbain. (2009 - commune de Fécamp)

A cela s’est ajouté un parc éolien très proche de la vallée de la Valmont. Cette proximité provoque une covisibilité depuis le cœur de la ville entraînant une rupture d’échelle dans un site aux reliefs déjà fragilisés sur le plan du paysage.



Bloc-diagramme de Fécamp dans la vallée de la Valmont.



## Des façades maritimes durcies par le béton

La plupart des points de contacts avec la mer sont assez durs. Nombreux sont les parapets, les digues et autres ouvrages en béton construits après la seconde guerre mondiale pour lutter contre les intrusions maritimes dans les vallées. Ils confèrent à de très nombreuses plages un aspect figé. Néanmoins, on assiste depuis plusieurs années à une prise de conscience de cet état de fait et la plupart des fronts de mer ont été réaménagés rendant beaucoup plus aimables ces sites. A Yport comme à Etretat ou à Saint-Valéry-en-Caux, les bords de mer ont été réaménagés en privilégiant une relation plus douce entre la vallée et la mer. Faute d'une suppression complète des digues, on crée des aménagements destinés aux piétons.

Ce réinvestissement des espaces littoraux accompagne une évolution des pratiques et notamment touristiques. La plupart des bassins portuaires sont désormais dévolus à la plaisance. Il ressort de ces transformations une image soignée des espaces publics. Au-delà du littoral, l'aménagement des espaces publics nécessiterait une attention particulière pour réduire la part accordée aux automobiles.



La digue réaménagée sur l'embouchure de la Durdent confère beaucoup plus d'espace aux piétons, mais conserve son aspect figé. (2009 - commune de Veulettes-sur-Mer)

# ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

## LES VALEURS PAYSAGÈRES

### Les débouchés des vallées sur la mer, urbanisés ou naturels, des lieux précieux très convoités :

- Prise en compte du relief très particulier: préservation des coteaux boisés, protections des lignes de crêtes.
- Maintien d’une relation entre la vallée et la mer malgré la présence d’une digue de protection.
- Mise en valeur du bâti en front de mer parallèlement à la réorganisation des espaces publics et des parkings.

### Les zones humides, des espaces naturels remarquables en bord de mer

- Protection et poursuite des acquisitions du conservatoire du littoral dans les vallées et sur les coteaux (soutien aux projets de ré-estuarisation).
- Protection, entretien et replantations des lignes boisées dans les prairies de fond de vallée.
- Maintien des espaces ouverts, prairies humides, marais.
- Gestion des ripisylves.



Les prairies humides sont des espaces indispensables pour l’épanchement des crues.

### Les coteaux, cadre naturel des vallées :

- Protection des lignes de crête contre tout type d’urbanisation.
- Gestion des espaces ouverts sur les pentes.
- Maintien d’une présence végétale sur les coteaux, en particulier les groupements arbustifs ou arborés spécifique.
- Repérage et aménagement de points de vue sur la vallée.
- Création de cheminements sur les hauteurs.
- Mise en valeur des lisières de boisements des coteaux et des boisements eux-mêmes.
- Maintien d’un débouché de la rivière vers la mer.
- Création de circulations douces et de sentiers.
- Maîtrise qualitative de l’accueil du public.



Même construit, le coteau doit préserver sa ligne de crête naturelle.

### Le patrimoine architectural et urbain :

- Repérage, identification et préservation dans les documents d’urbanismes (élaboration d’aires de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine).
- Soutien à l’entretien et à la réhabilitation du patrimoine bâti.



Etretat, un patrimoine architectural et urbain reconnu.



LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

Les espaces publics envahis de voitures dans les villes et les villages :

- Aménagement des espaces avec une réduction de la part accordée aux voitures.
- Maintien du caractère balnéaire du site.

Les extensions d’urbanisation et la consommation de l’espace agricole :

- Recherche d’emplacements appropriés en accord avec le site bâti.
- Confortement des centralités existantes.
- Traitement des lisières urbaines.

Le positionnement des éoliennes du plateau par rapport aux coteaux

- Positionnement des éoliennes en-dehors du champ de covisibilité des vallées.



Zone de stationnement occupant une trop grande surface en centre-ville. (Etretat)



Constructions le long de la digue à Sainte-Marguerite-sur-Mer : une continuité naturelle qui disparaît peu à peu.

Les ouvrages techniques de lutte contre la mer :

- Limitation des ouvrages techniques dans les vallées les plus naturelles, pour ne pas continuer à durcir le littoral.

L’urbanisation des digues littorales :

- Limitation des bungalows et autres types d’habitat provisoire (camping) en voie de sédentarisation sur les digues littorales.



Ouvrages en béton dévalorisant les sites balnéaires.



CARTE DES ENJEUX N° 12 : LES VALLÉES LITTORALES

